



MAIRIE DE FUMEL
Marchés Publics

Tél. : 05 53 49 59 69
Mail : marche.public@mairiefumel.fr

DECISION DU MAIRE N° 30DC2023

**OBJET : Travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires
au titre de l'année 2023**

Avenant n° 1 au lot n° 4 « Plomberie-Chauffage » : travaux en moins-value

LE MAIRE DE FUMEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L 2122.22,**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **25 mai 2020** déléguant notamment au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

« 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et d'accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision du Maire prise par délégation du conseil municipal en date du **7 juillet 2023** concernant la passation d'un marché de travaux selon la procédure adaptée (MAPA) en application de articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique pour l'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires au titre de l'année 2023, lot n° 1 « Revêtement de sols », lot n° 2 « Plâtrerie », lot n° 3 « Charpente-Couverture », lot n° 4 « Plomberie/Chauffage », lot n° 5 « Menuiseries extérieures », lot n° 6 « Electricité », lot n° 7 « Traitement acoustique » et lot n° 8 Ascenseur pour un montant total de **128 259,68 € HT** soit **152 473,42 € TTC,**

Considérant qu'il y a lieu de passer un avenant n° 1 au lot n° 4 « Plomberie/Chauffage » afin de prendre en compte les travaux en moins-value dû à l'impossibilité de réaliser les travaux initialement prévus,



DECIDE

1°) D'APPROUVER l'avenant n° 1 passé respectivement avec **l'entreprise MARTIN FILS** pour le lot n° 4 « Plomberie-Chauffage », afin de **prendre en compte des travaux en moins-value** :

- Montant initial du marché HT (lot n° 4) : 6 867,80 €
- Avenant n° 1 : - 1 967,00 € HT
- **Nouveau montant du marché HT (lot n° 4) : 4 900,80 €**
- **Nouveau montant du marché TTC (lot n° 4) : 5 880,96 €**

Soit

- **Nouveau montant total du marché HT : 126 292,68 €**
- **Nouveau montant total du marché TTC : 150 113,02 €**

2°) DE PRECISER que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus aux articles 21312-535 du budget de la commune et que le paiement par acompte pourra être accepté en fonction de l'état d'avancement des travaux.

3°) DE DIRE que la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion, qu'elle sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Fumel le 6 décembre 2023



Pour le Maire,

F. MOULY

Adjoint au Maire

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).